

Pour quelle durée ?

Le contrat est signé pour une période de 6 mois, mais il peut être prolongé pour une période maximale de 18 mois.

Comment fait-on la demande ?

Parlez-en à votre assistante sociale de secteur ou votre travailleur social référent.

Comment ça se passe ?

L'intervenante sociale vous proposera des rendez-vous à votre domicile tous les mois.

**Acteur de la mesure, c'est vous qui décidez.
Vous restez responsable.**

Pour contacter le secrétariat :

04.79.71.84.63

Udaf 73
28 Place du Forum
CS 40948
73009 CHAMBERY Cedex
www.udaf73.fr



En partenariat avec le Conseil
Départemental de la Savoie



AIDE ÉDUCATIVE

A.E.B

BUDGÉTAIRE

Comment ça marche ?



AIDE ÉDUCATIVE BUDGÉTAIRE (AEB)

Qui peut en bénéficier et dans quelle situation ?

Votre budget est déséquilibré ?
Vous êtes endetté ?
Vous avez des difficultés financières récurrentes et vous ne trouvez pas de solution ?

Vous pouvez solliciter une AEB



Quel est l'objectif ?

**Trouver ensemble,
des solutions pour équilibrer
durablement votre budget**

Pour quoi faire ?

Prévenir la dégradation de votre situation sociale et budgétaire

- Identifier vos ressources et les droits auxquels vous pouvez prétendre.
- Accompagner dans les démarches concernant le surendettement.

Equilibrer votre budget

- En établissant, ensemble, un diagnostic budgétaire de votre situation.
- En dispensant des conseils budgétaires personnalisés.
- En vous orientant vers les différents dispositifs d'aides financières.



Améliorer les domaines de la vie quotidienne

- Assurer la sécurité du toit.
- Provisionner les charges.
- Etudier la possibilité d'une épargne.
- Accompagner vers les plateformes administratives dématérialisées.